



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006 - ISO 11014-1

Page 1 sur 1

3321 Adhesive

No. FDS : 153595
V002.0

Révision: 14.03.2008
Date d'impression: 13.11.2008

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Désignation commerciale:

3321 Adhesive

Utilisation prévue:

Adhésif polymérisant par exposition au rayonnement UV

Raison sociale:

Henkel Technologies France S.A.S
Rue de Silly 161
92642 Boulogne-Billancourt cedex

France

Téléphone: +33 (1) 46 84 90 00

Responsable pour la fiche de données de sécurité:

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

En cas d'urgence:

N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

2. Identification des dangers

Pendant le cycle de polymérisation de ces produits sous rayonnement UV ,éviter toute exposition de la peau et surtout des yeux aux rayons UV directs ou indirect dont les effets à long terme pourraient être nocifs.

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R68 Possibilité d'effets irréversibles.

3. Composition / informations sur les composants

Indication des composants selon (CE) N° 1907/2006:

Substances dangereuses No. CAS	EINECS ELINCS	Teneur	Classification
Acrylate d'isobornyle 5888-33-5	227-561-6	30 - 40 %	Xi - Irritant; R36/37/38 N - Dangereux pour l'environnement; R51, R53
N,N-Diméthylacrylamide 2680-03-7	220-237-5	10 - 20 %	T - Toxique; R21/22, R23
2,-Diméthoxy-2-Phényl Acétophénone 24650-42-8	246-386-6	1 - 5 %	N - Dangereux pour l'environnement; R50/53
Diphenyl-2,4,6-triméthylbenzoyl phosphine oxide 75980-60-8	278-355-8	1 - < 5 %	N - Dangereux pour l'environnement; R51/53 Toxique pour la reproduction, catégorie 3.; Xn - Nocif; R62
acrylate de 2-hydroxyéthyle 818-61-1	212-454-9	0,1 - < 0,2 %	T - Toxique; R24 C - Corrosif; R34 R43 N - Dangereux pour l'environnement; R50
[3-(2,3- époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane 2530-83-8	219-784-2	1 - 3 %	Xn - Nocif; R22, R68 Xi - Irritant; R36

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

4. Mesures de premiers secours

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Prendre en considération les effets possibles liés à une source UV défectueuse (radiations dispersées, ozone).

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.
En cas de malaise consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés:

carbon dioxide, mousse, poudre

Équipement spécial de protection pour la lutte contre l'incendie:

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

Produit ou gaz issus de la combustion:

Oxydes de carbone, oxydes d'azote, vapeurs organiques irritantes.

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Mesures de protection individuelle:

Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Porter un équipement de sécurité.

Mesures de protection de l'environnement:

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Méthodes de nettoyage et d'élimination:

Si la quantité renversée est peu importante, essuyer avec un papier absorbant et placer dans un récipient pour mise au rebut.
Si la quantité renversée est importante, absorber dans un matériau absorbant inerte et placer le tout dans un récipient hermétiquement fermé pour mise au rebut.
Laver soigneusement l'emplacement du produit renversé à l'eau et au savon ou avec une solution détergente.

7. Manipulation et stockage**Manipulation:**

La ventilation supprimera l'ozone qui pourrait être produite par la lampe à ultraviolets
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Stockage:

Stocker dans les contenants d'origine entre 8-21°C (46.4-69.8°F) et ne pas remettre les résidus dans le contenant. La contamination pourrait en effet réduire la durée de vie en rayon du produit en vrac.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle**Remarques sur la conception des installations techniques:**

Les sources de rayonnement UV devront être conçues, installées et utilisées de façon à ce qu'aucune radiation directe ou indirecte ne puisse atteindre la peau et les yeux

Protection respiratoire:

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Protection des mains:

Eviter le contact avec la peau.
L'utilisation de gants résistant aux produits chimiques tels qu'en nitrile est recommandée.
Il est à noter que la durée de vie à l'emploi de gants résistant aux produits chimiques peut être réduite par de nombreux facteurs agissant sur cette durée tels que: la température. Des évaluations adéquates doivent être menées par l'utilisateur final.
Si des signes de faiblesse, de déchirement sont observés alors les gants doivent être remplacés.

Protection des yeux:

lunettes de sécurité à protection intégrale

Mesures générales de protection et d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

9. Propriétés physico-chimiques**Propriétés générales:**

Aspect	liquide clair
Odeur:	doux

Propriétés phys.-chim.:

Point d'éclair	77,8 °C (172.04 °F)
Pression de vapeur (20 °C (68 °F))	< 6,6600000 mbar
Densité (ρ)	1,078 g/cm ³
Solubilité qualitative (Solv.: eau)	Légère
Teneur VOC (1999/13/EC)	< 3,00 % (Comme défini dans la directive européenne 2004/42/EC)

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter:

Protéger contre la lumière solaire.
Eviter le contact avec les acides et les agents oxydants.

Matières à éviter:

Réaction avec des lessives fortes
Réaction avec des acides forts.

Produits de décomposition dangereux:

Oxydes de soufre
oxydes d'azote
Vapeurs organiques irritantes.
Diméthylamin
oxydes de carbone

11. Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:

II Possibilité d'effets irréversibles.

Toxicité orale aiguë:

Peut entraîner une irritation le système digestif.
L'ingestion de quantités importantes pourra endommager le foie ou les reins.

Toxicité inhalative aiguë:

Nocif en cas d'inhalation
Irritant pour les voies respiratoires.

Toxicité dermale aiguë:

Nocif par contact cutané.

Irritation de la peau:

Irritant pour la peau

Irritation des yeux:

Irritant pour les yeux.

12. Informations écologiques

Mobilité:

Les adhésifs polymérisables sont immobiles.

Informations générales:

Toxique pour les organismes aquatiques.
Peut avoir des effets nocifs à long terme dans les eaux.

13. Considérations relatives à l'élimination

Evacuation du produit:

Eliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Code de déchet(EWC):

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Eliminer dans une décharge autorisée ou incinérer.

14. Informations relatives au transport**Transport routier ADR:**

Classe:	9
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	M6
No. d'identification du danger:	90
No UN:	3082
Étiquette:	9
Nom technique:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2-diméthoxy-1,2- diphényléthane-1-one,Isobornyle acrylate)

Transport ferroviaire RID:

Classe:	9
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	M6
No. d'identification du danger:	90
No UN:	3082
Étiquette:	9
Nom technique:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2-diméthoxy-1,2- diphényléthane-1-one,Isobornyle acrylate)

Navigation intérieure ADN:

Classe:	9
Groupe d'emballage:	III
Code de classification:	M6
No. d'identification du danger:	
No UN:	3082
Étiquette:	9
Nom technique:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2-diméthoxy-1,2- diphényléthane-1-one,Isobornyle acrylate)

Transport maritime IMDG:

Classe:	9
Groupe d'emballage:	III
No UN:	3082
Étiquette:	9
EmS:	F-A ,S-F
Substance marine nocive:	-
Nom d'embarquement correct:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (2,2-Dimethoxy-1,2-diphenylethan-1-one,Isobornyl acrylate)

Transport aérien IATA:

Classe:	9
Groupe d'emballage:	III
Instruction de paquetage (passager)	914
Instruction de paquetage (frêt)	914
No UN:	3082
Étiquette:	9
Nom d'embarquement correct:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (2,2-Dimethoxy- 1,2-diphenylethan-1-one,Isobornyl acrylate)

15. Informations réglementaires**Symboles de danger:**

Xn - Nocif

N - Dangereux pour
l'environnement**Contient**

N,N-Diméthylacrylamide,
[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane

Phrases R:

R20/21 Nocif par inhalation et par contact avec la peau.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R68 Possibilité d'effets irréversibles.

Phrases S:

S23 Ne pas respirer les vapeurs.
S24 Éviter le contact avec la peau.
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec l'eau et du savon.
S37 Porter des gants appropriés.
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Contient acrylate de 2-hydroxyéthyle. Peut déclencher une réaction allergique.

Prescriptions/consignes nationales (France):

N° tableau des maladies
professionnelles:

65

16. Autres informations

Teneur intégrale des phrases R mentionnées sous leur forme abrégée dans la fiche de données de sécurité jointe. Le marquage du produit figure au chapitre 15.

R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R23 Toxique par inhalation.

R24 Toxique par contact avec la peau.

R34 Provoque des brûlures.

R36 Irritant pour les yeux.

R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51 Toxique pour les organismes aquatiques.

R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R62 Risque possible d'altération de la fertilité.

R68 Possibilité d'effets irréversibles.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Cette fiche de données de sécurité a été établie conformément à la Directive 67/548/CEE et ses amendements subséquents, et la Commission de la Directive 1999/45/EC.